

66. AGENDA 21

Opérations aidées

Études réalisées pour l'élaboration d'un programme d'actions dans le domaine du développement durable (Agenda 21).

Elaboration et évaluation d'agendas 21.

Bénéficiaires

Communes et autres collectivités locales.

Caractéristiques

Subvention plafonnée à 15000 € pour l'élaboration et l'évaluation d'agendas 21.

La subvention est cumulable avec celles du Conseil Régional et du FEDER.

Origine de l'aide

État : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Interlocuteur

État : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) - Service de l'évaluation, de l'énergie et de la valorisation de la connaissance.

Voir aussi

Fiche N°67 : Environnement – Approche environnementale de l'urbanisme.

67. APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'URBANISME

Opérations aidées

Approche environnementale de l'urbanisme : étude préalable aux choix d'aménagements opérationnels (ZAC, lotissement...) ou de documents de planification. Permet aux collectivités d'intégrer les préoccupations environnementales et énergétiques le plus en amont possible des projets d'aménagement ou d'élaboration de documents d'urbanisme.
Nouveaux critères d'éligibilité en 2012.

Bénéficiaires

Collectivités locales et leurs groupements.

Caractéristiques

Aide apportée dans le cadre de la convention CPER - Etat/ADEME/REGION.

Subvention de l'État : se situant entre 20% et 50% du coût HT, avec un plafond de dépenses de 10 000 € HT hors honoraires.

Subvention ADEME-REGION : Pour les AEU sur opération d'aménagement ou document de planification aide à 60% du coût plafonné à 50 000 € TTC ou HT selon statut vis-à-vis TVA.

La répartition de la DETR se fait au cours du 1^{er} trimestre de chaque année.

Origine de l'aide

Région : Conseil Régional Centre - Direction de l'environnement.
Agence De l'Environnement et le la Maitrise de l'Énergie (ADEME).
État : Préfecture - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Interlocuteur

Région : Conseil Régional Centre.
Agence De l'Environnement et le la Maitrise de l'Energie (ADEME).
État : Préfecture et Sous-Préfectures.

Voir aussi

Fiche N°66 : Environnement – Agenda 21.

68. AMENAGEMENT DE SITES

Opérations aidées

Aménagement de sites avec une approche environnementale et création d'espaces d'accueil et/ou d'exposition à destination des acteurs publics et privés pour diffuser une information.

Seront uniquement retenus les projets innovants et expérimentaux valorisant le partenariat sur des projets concertés à l'échelle du pays.

Bénéficiaires

Collectivités territoriales, établissements publics, chambres consulaires et privés du Pays Loire Nature Touraine.

Caractéristiques

Subvention européenne LEADER d'un taux maximum de 55% sous respect d'un taux maximum d'aide publique.

Origine de l'aide

Europe : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Interlocuteur

Pays Loire Nature Touraine.

Voir aussi

Fiche N°69 : Environnement – Acquisition de territoires menacés.

Fiche N°70 : Environnement – Espaces naturels.

Fiche N°71 : Environnement – Corridors écologiques.

Fiche N°82 : Environnement – Trame verte et bleue ?

69. ACQUISITION DE TERRITOIRES MENACES

Opérations aidées

Acquisition de terrains en vue de les restaurer et de les gérer au mieux des intérêts de la faune sauvage.

Bénéficiaires

Communes ou groupements de communes.

Caractéristiques

Subvention déterminée au cas par cas selon l'intérêt du projet.

Peut être complétée par une aide du FEDER en fonction des projets.

Origine de l'aide

Fondation Nationale pour la protection des Habitats Français de la Faune Sauvage.
Europe : Fond Européen de Développement Régional (FEDER).

Interlocuteur

Fédération Départementale des Chasseurs d'Indre-et-Loire.
État : Préfecture de département - FEDER.

Voir aussi

Fiche N°68 : Environnement – Aménagement de sites.
Fiche N°70 : Environnement – Espaces naturels.
Fiche N°71 : Environnement – Corridors écologiques.
Fiche N°82 : Environnement – Trame verte et bleue ?
Fiche N°78 : Environnement – Rétablir la continuité écologique et restaurer les cours d'eau altérés ?
Fiche N°80 : Environnement – Rétablissement de la circulation de la faune dans les rivières ?

70. ESPACES NATURELS

Opérations aidées

Aménagements et restauration des espaces naturels d'intérêt écologique, dans le but de développer l'activité touristique en milieu rural (plan d'eau, chemins de randonnée).
Tous les projets doivent être présentés dans la perspective de création d'emplois.

Bénéficiaires

Groupements de communes à fiscalité propre.

Caractéristiques

Subvention maximum de 30% du montant HT des travaux.

- Aide pouvant être complétée par une aide du Conseil général.
- Aide pouvant être complétée par une aide du FEDER.

La répartition de la DETR se fait au cours du 1^{er} trimestre de chaque année.

Origine de l'aide

État : Préfecture - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).
Europe : Fond Européen de Développement Régional (FEDER).

Interlocuteur

État : Préfecture et Sous-Préfectures.
État : Préfecture de Département - FEDER.

Voir aussi

Fiche N°68 : Environnement – Aménagement de sites.
Fiche N°69 : Environnement – Acquisition de territoires menacés.
Fiche N°71 : Environnement – Corridors écologiques.
Fiche N°148 : Tourisme – Plans d'eau touristiques.

71. CORRIDORS ECOLOGIQUES

Opérations aidées

Corridors écologiques et axes de déplacement des espèces.

Études, diagnostics de territoire, opérations de restauration de continuité pour contribuer à la Trame Verte et Bleue (TVB).

Bénéficiaires

Personnes morales de droit public : collectivité ou groupement de collectivités, établissement public...

Personnes morales de droit privé : associations, gestionnaires d'espaces protégés, syndicat, propriétaire privé.

Caractéristiques

Subvention nationale maximum de 20% pour un montant plafonné à 3500 € par ha.

Subvention européenne dans le cadre du programme opérationnel (PO) FEADER : la mesure 323-D4 de l'axe 3 prévoit jusqu'à 30% d'aide financière.

La répartition de la DETR se fait au cours du 1^{er} trimestre de chaque année.

Origine de l'aide

État : Préfecture - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Europe : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Interlocuteur

État : Préfecture et Sous-Préfectures.

État : Direction Départementale des Territoires (DDT) - Service de l'Agriculture, Unité du Développement rural

Voir aussi

Fiche N°1 : Agriculture-Sylviculture – Amélioration des boisements.

Fiche N°68 : Environnement – Aménagement de sites.

Fiche N°69 : Environnement – Acquisition de Territoires menacés.

Fiche N°70 : Environnement – Espaces Naturels.

Fiche N°72 : Environnement – L'Arbre dans le paysage rural.

Fiche N°73 : Environnement – Maillage bocager.

Fiche N°95 : Espace public – Restauration de parcs et jardins.

Fiche N°82 : Environnement – Trame verte et bleue.

72. L'ARBRE DANS LE PAYSAGE RURAL

Opérations aidées

Plantation de haies, bosquets et arbres isolés en milieu rural.

Bénéficiaires

Communes ou groupements de communes, particuliers, agriculteurs, entreprises commerciales et artisanales.

Caractéristiques

Subvention : 50% du coût HT des plans avec un plafond de dépenses subventionnables de :
-1,50 € par mètre linéaire s'agissant des haies simples.

-12 € par arbre s'agissant des arbres isolés ou des alignements.

Subvention : 80% du coût HT des plans avec un plafond de dépenses subventionnables de 3 € par mètre linéaire s'agissant des haies doubles.

La subvention est plafonnée à 3 000 € pour les projets individuels. Le plancher de subvention est de 100 €.

Le Conseil général fournit le paillage biodégradable (bioplastique avec amidon de maïs).

Les travaux peuvent être réalisés par une entreprise ou par le bénéficiaire de la subvention.

Origine de l'aide

Département : Conseil général.

Interlocuteur

Département : Conseil général – Direction du Patrimoine Naturel et de l'Environnement.

Fédération Départementale des Chasseurs d'Indre-et-Loire.

Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire.

Voir aussi

Fiche N°1 : Agriculture-Sylviculture – Amélioration des boisements.

Fiche N°71 : Environnement – Corridors écologiques.

Fiche N°73 : Environnement – Maillage bocager.

Fiche N°82 : Environnement – Trame verte et bleue.

73. MAILLAGE BOCAGER

Opérations aidées

Reconstruction du maillage bocager et opération collectives de maillage des haies.

Bénéficiaires

Personnes morales de droit public : collectivités ou groupement de collectivités, établissement public.
Personnes morales de droit privé : associations, gestionnaires d'espaces protégés, un syndicat, un propriétaire privé.

Caractéristiques

Subvention : Dans le cadre du programme opérationnel (PO) FEADER la mesure 323-D4 de l'axe 3 prévoit jusqu'à 30% d'aide financière.

Origine de l'aide

Europe : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Interlocuteur

État : Direction Départementale des Territoires (DDT) - Service de l'Agriculture, Unité du Développement rural.

Voir aussi

Fiche N°1 : Agriculture-Sylviculture – Amélioration des boisements.
Fiche N°71 : Environnement – Corridors écologiques.
Fiche N°72 : Environnement – L'arbre dans la paysage rural.
Fiche N°82 : Environnement – Trame verte et bleue.

74. RESTAURATION DU PATRIMOINE LIGERIEEN

Opérations aidées

Valorisation du patrimoine paysager, touristique, culturel et naturel de la Loire et de ses principaux affluents par la mise en œuvre d'opérations spécifiques (mise en valeur, préservation, restauration).

Bénéficiaires

Collectivités locales, établissements publics, conservatoires départementaux ou régionaux des espaces naturels, associations et gestionnaires de sites.

Caractéristiques

Le Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013 arrive à son terme en juin 2013, le dispositif est en cours de redéfinition.

Origine de l'aide

État ou Région : Plan Loire Grandeur Nature 3 - Fonds National d'Aménagement et de Développement du territoire (FNADT).
Conseil Régional Centre.

Interlocuteur

État : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR).
Région : Conseil Régional Centre.

Voir aussi

Fiche N°75 : Environnement – Entretien des cours d'eau.

Fiche N°77 : Environnement – Plan de gestion des espaces verts.

Fiche N°79 : Environnement – Restauration des zones humides dégradées.

Fiche N°80 : Environnement – Rétablissement de la circulation de la faune dans les rivières.

Fiche N°78 : Environnement – Rétablir la continuité écologique et restaurer les cours d'eau altérés.

75. ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Opérations aidées

Etudes, travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau ou des zones humides dans le cadre d'un contrat territorial.
Mesures agro-environnementales.

Bénéficiaires

Collectivités, leurs groupements, et leurs établissements publics.
Associations.
Propriétaires, concessions d'ouvrages et l'Etat pour le domaine public fluvial.

Caractéristiques

Subvention Agence de l'eau Loire Bretagne de 35%.

Subvention Fédération de pêche d'Indre et Loire : Uniquement sur la partie travaux.
Jusqu'à 20% de la somme qui reste à la charge de la commune après déduction des subventions déjà reçues. La subvention est déterminée après passage en conseil d'administration de la Fédération de Pêche d'Indre et Loire.

Subvention Régionale pouvant aller jusqu'à 15%.

Origine de l'aide

Agence de l'eau Loire-Bretagne.
Fédération de pêche d'Indre et Loire.
Région Centre.

Interlocuteur

Agence de l'eau Loire-Bretagne - Délégation Centre Loire.
Fédération de pêche d'Indre et Loire.

Voir aussi

Fiche N°74 : Environnement – Restauration du patrimoine ligérien.
Fiche N°77 : Environnement – Plan de gestion des espaces verts.
Fiche N°79 : Environnement – Restauration des zones humides dégradées.
Fiche N°80 : Environnement – Rétablissement de la circulation de la faune dans les rivières.
Fiche N°78 : Environnement – Rétablir la continuité écologique et restaurer les cours d'eau altérés.

76. DÉCHETTERIES : TRI SÉLECTIF

Opérations aidées

Création de déchetteries de tri sélectif.

Les projets qui présenteront une dimension de développement durable seront favorisés.

Bénéficiaires

Communes et groupement de communes de moins de 20 000 habitants.

Caractéristiques

Subvention se situant entre 20% et 50% du coût HT, avec un plafond de dépenses de 150 000 € HT hors honoraires.

Aide pouvant être complétée par une aide du Département.

La répartition de la DETR se fait au cours du 1^{er} trimestre de chaque année.

Origine de l'aide

État : Préfecture - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Interlocuteur

État : Préfecture et Sous-Préfectures.

77. PLAN DE GESTION DES ESPACES VERTS

Opérations aidées

Etudes, diagnostics et plan de gestion.
Acquisition de matériel de désherbage alternatif.
Animation, communication, sensibilisation.

Bénéficiaires

Collectivités, leurs groupements, et leurs établissements publics.

Caractéristiques

Subvention

- 50 % des dépenses relatives aux études, diagnostics et plan de gestion ainsi que pour l'animation, la communication et la sensibilisation.
- de 35 à 50% pour l'acquisition de matériel de désherbage alternatif.

Origine de l'aide

Agence de l'eau Loire-Bretagne.
Région : Conseil Régional.

Interlocuteur

Agence de l'eau Loire-Bretagne - Délégation Centre Loire.

Voir aussi

Fiche N°74 : Environnement – Restauration du patrimoine ligérien.
Fiche N°75 : Environnement – Entretien des cours d'eau.
Fiche N°79 : Environnement – Restauration des zones humides dégradées.
Fiche N°80 : Environnement – Rétablissement de la circulation de la faune dans les rivières.
Fiche N°78 : Environnement – Rétablir la continuité écologique et restaurer les cours d'eau altérés.

78. RETABLIR LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE ET RESTAURER LES COURS D'EAU ALTÉRÉS

Opérations aidées

Travaux de restauration des cours d'eau ou des zones humides dans le cadre d'un contrat territorial, études d'aide à la décision et acquisition foncière.

Bénéficiaires

Les collectivités locales, leurs groupements et leurs établissements publics.

Les associations.

Les propriétaires, concessionnaires d'ouvrages et l'Etat pour le domaine public fluvial, dans l'objectif de continuité écologique.

Caractéristiques

Subvention de 35% à 80%.

Origine de l'aide

Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Région : Conseil Régional Centre.

Département : Conseil Général.

Interlocuteur

Agence de l'eau Loire-Bretagne - Délégation Centre Loire.

Voir aussi

Fiche N°80 : Environnement – Rétablissement de la circulation de la faune dans les rivières.

Fiche N°79 : Environnement – Restauration des zones humides dégradées.

Fiche N°75 : Environnement – Entretien des cours d'eau.

Fiche N°74 : Environnement – Restauration du patrimoine ligérien.

Fiche N°77 : Environnement – Plan de gestion des espaces verts.

79. RESTAURATION DES ZONES HUMIDES DÉGRADÉES

Opérations aidées

Inventaires, travaux de restauration, études foncières, animation, acquisition de zones humides.

Bénéficiaires

Les collectivités locales, leurs groupements et leurs établissements publics.

Les associations.

Les propriétaires, concessionnaires d'ouvrages et l'Etat pour le domaine public fluvial, dans l'objectif de continuité écologique.

Caractéristiques

Subvention de 50% à 80%.

Avance remboursable à la SAFER pour l'acquisition de zones humides.

Origine de l'aide

Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Région : Conseil Régional.

Département : Conseil Général.

Interlocuteur

Agence de l'eau Loire-Bretagne - Délégation Centre-Loire.

Voir aussi

Fiche N°74 : Environnement – Restauration du patrimoine ligérien.

Fiche N°75 : Environnement – Entretien des cours d'eau.

Fiche N°80 : Environnement – Rétablissement de la circulation de la faune dans les rivières.

Fiche N°78 : Environnement – Rétablir la continuité écologique et restaurer les cours d'eau altérés.

Fiche N°77 : Environnement – Plan de gestion des espaces verts.

80. RÉTABLISSEMENT DE LA CIRCULATION DE LA FAUNE DANS LES RIVIÈRES

Opérations aidées

Etudes et travaux sur les ouvrages hydrauliques garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces.

Bénéficiaires

Les collectivités, leurs groupements et leurs établissements publics.

Les associations.

Les propriétaires, concessionnaires d'ouvrages et l'Etat pour le domaine public fluvial, dans l'objectif de continuité écologique.

Caractéristiques

Subvention de 50%.

Origine de l'aide

Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Interlocuteur

Agence de l'eau Loire-Bretagne - Délégation Centre-Loire.

Voir aussi

Fiche N°78 : Environnement – Rétablir la continuité écologique et restaurer les cours d'eau altérés.

Fiche N°74 : environnement – Restauration du patrimoine ligérien.

Fiche N°75 : Environnement – Entretien des cours d'eau.

Fiche N°79 : Environnement - Restauration des zones humides dégradées.

Fiche N°77 : Environnement – Plan de gestion des espaces verts.

81. CHANTIERS D'ÉCO-CONSTRUCTION

Opérations aidées

Chantiers d'éco-construction, c'est-à-dire utilisant des biomatériaux.

Bénéficiaires

Collectivités locales du Pays Loire Touraine.

Caractéristiques

Subvention de l'état se situant entre 20% et 50% du coût HT, avec un plancher de 10 000 € HT et un plafond de dépenses de 200 000 € HT hors honoraires.

Origine de l'aide

Europe : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Interlocuteur

Pays Loire Touraine.

82. TRAME VERTE ET BLEUE

Opérations aidées

Opérations permettant la création et la restauration de corridors écologiques (haies, boisements, arbres isolés, mares, bandes enherbées, plantations agroforestières ...) sur les territoires disposant d'une cartographie de leur stratégie en faveur de leur trame verte et bleue locale.

Ingénierie.

Actions démonstratives et pédagogiques sur des espaces d'intérêt biologique.

Moyens d'animation nécessaires à l'émergence de projets.

Bénéficiaires

Communes et groupements de communes, syndicats mixtes, associations, SEM, structure agricole collective, exploitants agricoles, chambre d'agriculture, etc.

Caractéristiques

Subvention entre 40% et 80%.

Origine de l'aide

Région : Conseil Régional Centre.

Interlocuteur

Région : Conseil Régional Centre - Direction de l'aménagement du territoire.

Voir aussi

Fiche N°1 : Agriculture-Sylviculture – Amélioration des boisements.

Fiche N°71 : Environnement – Corridors écologiques.

Fiche N°72 : Environnement - L'arbre dans le paysage rural.

Fiche N°73 : Environnement - Maillage bocager.